

FORMATION DEVENIR MÉDIATEUR

APPRENEZ LES TECHNIQUES DE MEDIATION

FORMATION INTER 2022 VISIOCONFERENCE

Pour s'inscrire, remplissez le **bulletin d'inscription ci-dessous** et cochez ci-contre la session qui vous convient. Pensez à conserver une copie de ce document avant de nous l'envoyer.

À retourner avec le règlement : Institut Armédis®
12-14, Rond P. des Champs Elysées - 75008 PARIS
Tél : 09 74 77 27 10 / Fax : 09 74 77 27 11
contact@armedis.com - www.armedis.com

Responsable de l'inscription : Mlle. Mme. M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société :

Siret : Code APE :

RCS :

N° TVA intra com :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Email professionnel :

Email personnel :

Participant (si différent) : Mlle. Mme. M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Email professionnel :

Email personnel :

Adresse de facturation (si différent) : Mlle. Mme. M.

Nom :

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Email professionnel :

Dans le cadre du séminaire, un trombinoscope ainsi qu'une liste de coordonnées des participants sont envoyés à l'ensemble des stagiaires d'une même session. Je n'autorise pas, en cochant cette case l'Institut Armédis® à diffuser les coordonnées et la photographie du stagiaire aux participants cotoyés. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Date :

Signature :

SESSION A : Les bases du médiateur

OBJECTIFS :

- Situer la place de la médiation dans le système judiciaire
- Préparer et débiter une médiation
- Retrouvez le contenu et la pédagogie de la session A au dos de ce document

DURÉE :

- Deux jours, soit 15 heures de formation.

PUBLIC :

- Professionnels réglementés et candidats retenus sur dossier.

HORAIRES :

- 9 h - 18 h

DATE :

Mercredi 8 et Jeudi 9 Juin 2022

LIEU :

Formation dispensée en visioconférence

COÛT :

1 210,00 € HT* soit 145200 € TTC

* Le coût de 1 210,00 € HT se décompose ainsi :
- 1 210,00 € HT concernant les frais pédagogiques,
dont le prix restera inchangé pour l'année 2022 ;

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DÉLIVRÉS :

Une convention facture vous est délivrée dès réception de ce bulletin d'inscription et du règlement. Une attestation de présence vous sera envoyée par courrier après la session (sous réserve de conformité avec les conditions générales de vente figurants au verso de ce document et d'avoir suivi l'intégralité des heures de formation pour cette session).

PÉDAGOGIE : JOUR 1 / SESSION A

- Définition de la médiation
- Présentation générale du contexte de la médiation, les différentes formes de médiation
- Organisation matérielle d'une médiation (salle, disposition de la table et des chaises)
- Utilisation de la séance individuelle et de la séance plénière
- Comment débiter une médiation
- L'écoute du médiateur
- Directives pour un travail de lecture et d'analyse de documents liés à la médiation
- Exercice de simulation d'une entrée en médiation
- Neutralité, impartialité du médiateur

SUPPORTS

- Un manuel de formation (classeur composé d'onglets) est remis à chaque participant, qui explique la médiation étape par étape.
- Les exercices sont enregistrés sous format numérique et mis en ligne via un espace privé sur notre site internet
- Jeux de rôle
- Exercices, cas pratiques et études de cas

Entre chaque session, il est demandé aux stagiaires :

- De procéder à des lectures d'ouvrages, de réaliser des études de cas simples
- de faire un travail de synthèse en fonction de leur choix de médiation

PÉDAGOGIE : JOUR 2 / SESSION A

- Les textes en vigueur
- Faire en sorte que les deux parties s'expriment et que le médiateur obtienne un bon climat de confiance entre les deux parties
- Études des profils psychologiques
- Les techniques de reformulation en médiation
- Comment mettre d'accord les parties sur leurs points de désaccord
- Présentation et utilisation des techniques
- Les méthodes du médiateur
- Les outils du médiateur
- Comment convoquer les parties
- Directives pour l'analyse et l'écriture d'un cas pratique tiré de l'expérience professionnelle du participant
- Comment préparer la réunion de médiation

OBJECTIFS

Les bases du médiateur est le premier tiers du séminaire complet « Devenir Médiateur ».

À l'issue de ces deux premiers jours, vous serez capable :

- De connaître la place de la médiation dans le système judiciaire
- De préparer et débiter une médiation
- L'intérêt de la médiation dans un conflit

Vous pourrez alors accéder au deuxième tiers du séminaire « Devenir Médiateur », la **session B : Les techniques avancées du médiateur...**

Conditions générales de vente (Extraits) (l'intégralité du texte est disponible sur notre site internet www.armedis.com) :

3 - Modalités d'inscription : pour pouvoir participer à une formation Armédís®, le participant doit pouvoir répondre à des pré-requis spécifiques portant sur des conditions de diplômes, de profession et d'expérience. Avant de s'inscrire un participant, le client prendra la peine de vérifier que la personne à inscrire répond au critères.

Modalités d'inscription au séminaire « Devenir Médiateur » :
Professions acceptées d'office aux formations « Devenir Médiateur » : certaines professions réglementées peuvent s'inscrire directement en Session A de notre Séminaire « Devenir Médiateur ». Il s'agit des avocats, notaires, huissiers de justice, experts judiciaires, experts-comptables, commissaires aux comptes, géomètres-experts.

Admission sur dossier de candidature : toute personne en dehors des professions réglementées énoncées ci-dessus, désirant participer au séminaire doit obligatoirement et dans un premier temps nous faire parvenir un CV détaillé et si les conditions requises nous paraissent suffisantes, il est envoyé un dossier de candidature que chaque demandeur doit remplir de sa main. Dans le cas contraire, la personne est informée par écrit qu'elle ne répond pas aux critères exigés. Après examen du dossier de candidature et si la personne est retenue, un courrier de confirmation lui sera adressé avec les formulaires d'inscription au séminaire.

4 - Prix et conditions de paiement : le règlement doit obligatoirement être effectué avant la formation. Pénalités pour retard de paiement, 1,5 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues. L'inscription n'est définitive qu'à réception du paiement.

Les organismes soumis au code des marchés publics recevront la facture à l'issue de la formation. Celle-ci devra être acquittée dans les 30 jours. Le montant des formations ARMEDIS comprend les frais pédagogiques, la location de la salle, le déjeuner et les pauses (si ces derniers sont prévus dans la convention). Le règlement peut être effectué par chèque à l'ordre d'Armédís SARL, ou par virement bancaire BPBFC Nevers, libellé au nom d'Armédís SARL, compte n° 10807 00449 35021461856 31.

Prise en charge formation : il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre organisme de fonds formation (OPCA, AGEFOS...), de faire une demande de prise en charge avant la formation et de l'indiquer explicitement dans le bloc « adresse de facturation » du bulletin d'inscription. Si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu le 1^{er} jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage. Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas pris en charge par l'Institut Armédís®. Une liste d'hôtels proche du lieu de séminaire est cependant communiqué aux participants. À charge pour eux d'effectuer leur réservation.

5 - Inscription : Pour inscrire un participant, le client doit retourner à l'Institut Armédís® le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement.

6 - Confirmation d'inscription : toute inscription reçue par l'Institut Armédís® est confirmée par un accusé de réception qui prend la forme d'une facture convention simplifiée de formation en double exemplaire.

**PLUS DE 2000 MÉDIATEURS
FORMÉS EN FRANCE**

12-14 Rond Point des Champs Elysées - 75 008 PARIS - Tél : 09 74 77 27 10 - Fax : 09 74 77 27 11

Email : contact@armedis.com - Site : www.armedis.com - Armédís : Tous droits réservés : Utilisation et reproduction même partielles interdites
SARL au capital de 20 000 euros - N° SIRET : 421 819 236 00017 - APE : 7022Z

Organisme de formation enregistré sous le n° 11 75 31546 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France